



BULLETIN D'INSCRIPTION **32ÈME AUTO RETRO** **1 ET 2 SEPTEMBRE 2018**

Réservé
organisation

NOM : PRENOM – conducteur :

NOM : PRENOM – accompagnant :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TEL fixe : **TEL mobile :**

MAIL :

(Indispensable pour recevoir votre confirmation d'inscription)

N° de permis de conduire :

Cie d'assurance et n° de police :

.....

INFOS VÉHICULE

MARQUE : **MODELE :**

CARROSSERIE :

IMMATRICULATION : **ANNEE :**

ANECDOTES HISTORIQUES :

.....

.....

ENGAGEMENT

Participation pour 2 jours 2 personnes : 120 €
(Présence indispensable sur les deux jours)

Personne supplémentaire..... 100 €

A retourner par courrier, accompagné du règlement, avant le 10 juillet 2018 à :

Lisieux Auto Rétro Normandie
764 rue Edouard Branly - 14100 LISIEUX

Prestations incluses :

- Le café d'accueil du samedi matin
- Le déjeuner du samedi midi
- Le dîner de gala
- Le déjeuner du dimanche midi
- Boucle touristique d'environ 70 km dans le pays d'Auge le samedi et le dimanche
- Le road book
- Cadeaux de bienvenue
- La plaque du rallye
- Etc...

DATE LIMITE D'INSCRIPTION 10 JUILLET 2018
NOMBRE LIMITÉ À 100 VÉHICULES

L'engagement ne comprend pas l'hébergement.

Vous pouvez vous adresser à l'office du tourisme qui vous fournira la liste des hébergements sur la ville.

- 11 rue d'Alençon à Lisieux - 02.31.48.18.10

La participation à cette manifestation sous-entend l'acceptation du règlement ci-joint.

Tout retour de dossier incomplet et non accompagné de son paiement ne sera pas recevable par l'organisateur.

Fait à :

Le :

Signature :



PROGRAMME

Cette année, l'Auto Rétro se déroulera toujours sur 2 jours mais il n'y aura pas de circuit en ville.

Nous parcourons sur ces 2 jours, un circuit le samedi et un autre le dimanche, tous les deux sur le territoire de l'agglomération de Lisieux Normandie et qui nous amèneront autour de Lisieux, Mézidon Vallée d'Auge et Livarot Pays d'Auge.

Vos voitures seront exposées à Mézidon le samedi midi et en fin d'après-midi sur la place de la République à Lisieux, le dimanche midi à Livarot et l'après-midi au jardin public de Lisieux.

Vous participerez à un concours qui élira les deux plus beaux équipages, celui-ci aura lieu au jardin public de Lisieux le dimanche devant un jury composé de personnes sélectionnées par l'organisation. A cette occasion, il sera remis aussi le prix du « Coup de Coeur » du public.

Vous aurez la possibilité pour la nuit du samedi au dimanche, de garer vos véhicules à l'abri et gardés dans le parc des expositions de Lisieux, lieu du repas de gala et de départ du dimanche matin.

Règlement de Lisieux Auto Rétro

Les 1 & 2 septembre 2018

Article 1^{er} – titre

L'association Lisieux Auto Rétro Normandie, en partenariat avec la ville de Lisieux, organise une concentration de véhicules de collection.

Cette manifestation qui exclut toute forme de compétition fondée sur les performances est destinée à promouvoir toutes sortes de moyens de locomotion historique.

Article 2 – obligations

Les équipages prenant part à cette manifestation devront se conformer scrupuleusement aux règlements fondamentaux du code de la route applicables aux voitures automobiles. En conséquence, il devront respecter les consignes du service d'ordre et des responsables de la circulation des véhicules tenant compte de dispositions spéciales, d'arrêtés municipaux de la localité traversée, notamment pour assurer la sécurité du public. Tout manquement systématique aux termes de cet article 2 amènera l'exclusion du participant.

Article 3 – véhicules admis

Cette concentration est ouverte aux véhicules mécaniques destinés au transport de passagers à la condition qu'ils soient « surs » et « commodes à utiliser ». En dehors de ces conditions d'origines les inscriptions seront réservées aux véhicules de collection des catégories « ancêtres, vétérans, vintages, post vintages, après-guerre et modernes jusqu'à 1988, et aux véhicules d'exception.

Article 4 – engagement

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription pour une participation à cette concentration à remplir et nous le retourner signé avant le 10 juillet 2018 – Lisieux Auto Rétro Normandie 764 rue Edouard Branly 14100 LISIEUX. Présence indispensable sur les deux jours. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'apporter toutes modifications sans avoir à en donner les raisons.

Article 5 – assurances

Toute demande d'engagement ne sera prise en considération que si le propriétaire peut présenter une copie de son attestation d'assurance en cours de validité. D'autre part, conformément aux prescriptions du décret du 18/10/1965 et des arrêtés des 27/10/1959 et 27/10/1969, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir, en cas d'accidents, d'incendie ou d'explosions survenues au cours de la manifestation, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux participants, des faits des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, à des tiers ou aux concurrents eux-mêmes. Cette police garantit également leur responsabilité civile vis-à-vis des personnes chargées du service d'ordre ou participant à l'organisation et au contrôle des épreuves.

La manifestation est donc garantie conformément aux obligations légales. Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques non prévus par les décrets concernant l'assurance automobile obligatoire.

Article 6 - remorques, porte-voitures et dépanneuses

Les remorques, portes-voitures et dépanneuse ne devront pas stationner sur les parkings réservés aux exposants mais sur les emplacements qui leur sont réservés.

Article 7 – publicité

Les voitures des participants ne pourront porter d'autres publicités que celles mentionnées par la plaque officielle et celles qui seront apposées au départ par les sponsors agréés. Tout concurrent qui refuserait ces publicités devra payer un droit d'engagement correspondant au prix réel d'un équipage, sans tenir compte des aides apportées par les sponsors.

Article 9 – annulation

En cas d'empêchement de participation après engagement, aucun remboursement ne pourra être demandé si celui-ci intervient dans un délai de moins de 15 jours avant la date de la manifestation.

Article 10 – Droit à l'image

Tout participant à la 32^{ème} manifestation Auto Rétro de Lisieux accepte l'utilisation ultérieure éventuelle des photos et vidéos de lui-même et de son véhicule, réalisées lors de la manifestation ou exprime explicitement le contraire.